

[Télécharger la version Word](#)

RESPONSABILITES

Décision de la directrice générale

N° 2019- 23

DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME SYLVIE BRISSOT
Chef du service communication

Fonction	Nom	Date
Décision de la directrice générale	Patricia BLANC	15 Jan 2019
Diffusé par : chargée de projet qualité	Elisabeth LAURENZI	

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 nommant Madame Patricia BLANC, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la décision n° 2017-228 du 18 juillet 2017 nommant Madame Sylvie BRISSOT, chef du service communication
- Vu la décision n° 2019-16 consécutive au départ de Madame Marie-Dominique Monbrun, directrice générale adjointe,

Décide :

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à Sylvie BRISSOT, chef du service communication pour signer les actes mentionnés relevant de ses attributions :

1 - Tous objets

Toutes correspondances sauf celles comportant des propositions substantielles.

2 - Personnel du service (sauf la chef de service elle-même)

- déplacements : ordres de mission en France métropolitaine et ordonnancement des frais de déplacements ;
- décisions individuelles relatives aux congés annuels et au temps de travail.

3 – Dépenses de communication

Dans le cadre des crédits délégués :

- les marchés, à l'exception des contrats mentionnés à l'article 14 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, lorsque le seuil n'atteint pas 90 000 € hors taxes;
- les correspondances des marchés au-dessus de ce seuil, à l'exception de celles relatives aux offres anormalement basses, aux courriers de rejet et aux déclarations sans suite.
- les bons de commandes venant s'imputer sur un marché à bon de commande signé par la directrice générale;
- pour tous les marchés :
 - la réception des prestations ;

- l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

ARTICLE 2

La présente décision sera publiée sur intranet et internet.

Nanterre, le 15 JAN. 2019

La Directrice Générale



Patricia BLANC

